Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 87 (1958)

Heft: 2

Rubrik: Notre patrimoine naturel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Notre patrimoine naturel

En parcourant *Terre de Fribourg*, à la page 66 notamment, certains collègues se seront, sans doute, demandés ce qu'est la brochure, intitulée *Notre patrimoine naturel*.

Il s'agit d'un charmant petit opuscule édité avec grand soin par la Ligue fribourgeoise pour la protection de la nature.

Ce livret, abondamment illustré, renferme de précieuses notations qui, faute de place, ne peuvent figurer dans un manuel.

A plus d'une reprise, le questionnaire du livre de géographie invite maîtres et élèves à y chercher réponse à tel problème.

C'est là, de même, que sont transcrits les dix commandements du promeneur.

En vue de faciliter l'acquisition de *Notre patrimoine naturel*, la Ligue a pris sagement le parti de ramener le prix de l'opuscule à la modique somme de 50 centimes.

Tous ceux qui ont à cœur de mieux connaître notre pays se le procureront au Dépôt du matériel scolaire, à Fribourg.

Société suisse des maîtres de gymnastique

Publication des cours de ski pendant les vacances de printemps, en avril 1958

La Société suisse des maîtres de gymnastique organise, sous les auspices du Département militaire fédéral, les cours de ski suivants durant les vacances de printemps :

- 1. Un cours pour la formation de chefs de camps et de chefs d'excursions pour la Suisse allemande et romande à Tannalp, du 7 au 12 avril avec entrée au cours le 7 au soir. Seuls peuvent participer à ce cours les membres du Corps enseignant qui sont appelés à diriger des camps de ski ou des excursions.
- 2. Un cours de brevet I. S., du 9 au 15 avril, avec entrée le 8 au soir, à Melchsee-Frutt

Seuls les candidats ayant obtenu une qualification suffisante dans un cours préparatoire peuvent prendre part à ce cours. L'examen pour l'obtention du brevet d'I. S., organisé par l'Interassociation pour le ski, a lieu à la fin du cours, soit du 15 au 17 avril.

L'inscription pour les examens doit être adressée jusqu'au 15 mars directement au Secrétariat de l'I. A. S., Luisenstrasse 20, Berne.

Remarques: Les inscriptions pour ces deux cours (sur format A4) contiendront les renseignements suivants: nom, prénom, profession, année de naissance, le degré de la classe où l'on enseigne, l'adresse exacte, le nombre et le genre des cours d'été et d'hivers suivis dans la S. S. M. G. Chaque inscription sera accompagnée d'une attestation des autorités scolaires certifiant que l'instituteur enseigne le ski ou organise des camps de ski. Les débutants ne sont pas admis à ces cours.